

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Tris mois 8

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Tris mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c Réclames. 50 c Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 FÉVRIER

Discours de M. Chesnelong

Extrait de la séance du Sénat du samedi 6 février 1886.

Messieurs, M. le rapporteur et M. le ministre de l'instruction publique ont, avant-hier, dans deux discours successifs qui se complètent et s'éclaircissent l'un par l'autre, combattu l'argumentation que j'avais eu l'honneur de développer devant le Sénat.

J'avais dit d'abord que l'article 12 violait deux principes fondamentaux de notre droit public, le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi et celui de l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques.

Mes honorables contradicteurs ont paru, tout d'abord, s'étonner que je me réclamasse des principes de 1789, et, au fond, ils ont soutenu que les religieux ne sont que des citoyens diminués pour lesquels les principes de 1789 ne sont pas faits.

Je dois dire que leur étonnement ne m'a pas beaucoup affecté. Si, parmi les principes de 1789, il en est sur lesquels j'aurais à faire des réserves importantes, il en est beaucoup d'autres que j'accepte; il en est, même, qui sont d'origine chrétienne, que nous pouvons revendiquer comme notre bien.

Avant que 1789 eût affirmé l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'Église avait proclamé l'égalité de toutes les âmes devant Dieu; avant que 1789 eût affirmé l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques, l'Église avait recruté la plupart de ses prêtres dans les rangs du peuple, et lorsqu'ils étaient désignés à ses choix par leurs mérites et leurs vertus, elle les avait

élevés aux plus hauts honneurs du sacerdoce chrétien. (Très-bien! très-bien! sur les mêmes bancs.)

Je revendique donc ces deux principes aux meilleurs titres. Le trait que vous avez essayé de me lancer sur ce premier point n'a pas porté.

Et maintenant, est-ce que les religieux ne sont pas des citoyens comme les autres? Est-ce qu'ils ne sont que des citoyens diminués?

Est-ce qu'ils ne peuvent pas réclamer leur part du droit commun? Pourquoi cela?

A cause de leur situation légale? Est-elle indiscutable? — même pour vous — car vous savez qu'ils appartiennent tous à des congrégations autorisées. A cause de leur foi? Ce serait une monstruosité; vous n'avez pas osé la soutenir. A cause de leurs vœux? C'est le motif que M. le rapporteur a mis en avant. Mais des vœux, cela se passe entre la conscience et Dieu; l'État n'a rien à y voir; il ne peut pas pénétrer dans ce retranchement de la liberté de l'âme où l'homme se trouve seul en présence de Dieu.

Et puis, quels sont ces vœux? En quoi vous inquiètent-ils?

Les religieux sont vœu d'être chastes. Est-ce que la loi proscriit la chasteté? Ils sont vœu d'être pauvres. Est-ce que la loi proscriit la pauvreté, même lorsqu'elle est volontaire?

Ils sont vœu d'obéissance. Là-dessus, l'honorable M. Ferrouillat se récrie, et il nous dit: Ils adjoignent leur conscience, leur personnalité, leur liberté. Non, ils ne les abdiquent pas; ils les sauvegardent. Ce qu'ils abdiquent, c'est la servitude de leur esprit propre; leur obéissance est le plus difficile et le plus méritoire de tous les affranchissements. (Très-bien! à droite.)

En tout cas, messieurs, est-ce que les religieux ne sont pas soumis comme tous les autres citoyens aux lois du pays? Est-ce que, comme tous les autres citoyens et plus que beaucoup d'entre eux, ils ne rendent pas au pays des services? Pourquoi alors n'auraient-ils pas les mêmes droits?

Puisqu'il s'agit des religieux, vous me permettrez bien de rappeler une circonstance de la vie de saint Paul. Poursuivi un jour au mépris des lois de Rome, il s'écria: « Je suis citoyen romain! », et il fit respecter son droit dans sa personne. Est-ce que vous ne permettez pas aux religieux de dire: « Je suis citoyen français? »

Et si leur droit ne vous arrête pas, devons-nous croire qu'en fait de liberté, lorsqu'il s'agit de religieux, vous rétrogradez au-delà du despotisme des anciens empereurs romains? (Très-bien! très-bien! à droite.)

Je vous avais parlé de l'amendement de M. Madier de Montjau, qui avait été combattu par M. Jules Ferry et qui avait été repoussé par la Chambre. Vous m'avez répondu que l'amendement de M. Madier de Montjau s'appliquait à l'enseignement libre aussi bien qu'à l'enseignement public et que l'article 12 ne vise que l'enseignement public.

Cela est vrai, je l'ai constaté moi-même, mais je vous avais dit que le principe de l'amendement Madier de Montjau et le principe de l'article 12 sont identiques et que, si vous vous arrêtez aujourd'hui à moitié route, les laïciseurs de l'avenir pourront compléter votre œuvre et faire sortir de votre proscription actuelle une proscription nouvelle qui n'en serait que le développement logique.

Vous n'avez pu rien répondre à cela.

J'ajoute maintenant autre chose. Ce n'est pas seulement vis-à-vis des religieux que vous violez le principe de l'égalité devant la loi; vous le violez aussi vis-à-vis des familles qui tiennent à leur enseignement.

Comment! vous placez les parents chrétiens dans cette alternative qu'ils doivent subir pour leurs enfants des écoles dont ils ne veulent pas ou qu'ils sont obligés de s'imposer de très-lourds sacrifices pour se procurer les écoles qu'ils préfèrent, et cela tandis que ceux à qui l'éducation laïque convient trouvent à leur disposition partout des écoles fondées et entretenues par l'État!

Est-ce donc que les pères de famille chrétiens ne sont pas des citoyens français au

même titre que les autres?

Est-ce qu'ils ne supportent pas comme les autres les charges de l'État? Et alors, ne serait-il pas équitable, ne serait-il pas loyal, ne serait-il pas légalement obligatoire pour l'État de les admettre à profiter des libéralités de nos budgets pour les écoles qui sont le plus à leur gré? (Très-bien! très-bien! à droite.)

Se servir en pays chrétien des ressources qui sont fournies par les contribuables chrétiens pour fonder un enseignement d'État d'où la religion est exclue, c'est déjà une énormité; mais aller plus loin, mais exclure les religieux et religieuses des écoles publiques parce que l'habit qu'ils portent est un témoignage trop apparent de leur foi, ce n'est pas seulement frapper des ministres respectés et aimés, c'est frapper aussi les familles qui ont confiance en eux et enlever à ces familles la dernière garantie qui leur reste au point de vue de l'éducation de leurs enfants: la garantie de la personnalité du maître. C'est, par conséquent, violer le principe de l'égalité devant la loi, non pas seulement vis-à-vis de milliers de maîtres, mais encore vis-à-vis de millions de familles françaises.

Messieurs, l'arbitraire, lorsqu'il atteint de telles proportions, est bien fait pour révolter tous ceux qui, quelles que soient leurs croyances, conservent le sentiment de la justice et de la liberté. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Que parlez-vous des familles? nous a dit M. le ministre... Elles sont pour nous: elles vous abandonnent.

En 1850 il n'y avait que 6,450 instituteurs congréganistes; en 1877 il y en avait 56,800. C'était sans doute un accroissement considérable, qui n'était dû qu'à la mauvaise loi de 1850 et aux mauvais ministres de l'instruction publique qui se sont successivement chargés de l'appliquer.

Mais, à partir de 1877 nous sommes entrés dans une ère nouvelle, et de 1877 à 1882 le nombre des instituteurs congréganistes a diminué de plus de 6,000 et n'est plus que de 20,000. Voilà ce qu'a dit M. le ministre.

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Avec une impétuosité et un élan dont je ne me rendais pas compte, je lui donnai un baiser sur le front en disant:

— Serge, mon frère Serge!

Il baissa les yeux, porta les deux mains sur son visage, et resta quelques secondes silencieux comme s'il souffrait une grande douleur. Lorsqu'il releva la tête, une grosse larme perlait à ses paupières, et son regard avait une expression d'angoisse si poignante, que jamais, jamais, le souvenir n'en sortira de ma mémoire.

— Oui, dit-il, oui, je sens que vous penserez toujours à moi, avec affection, avec pitié. Qu'importe! Les vêtements qui recouvrent ma misère! Vous êtes bonne... La vie aurait pu être si belle... si heureuse!

— Et brusquement: — N'y pensons plus... Si ma vie est triste, elle sera courte. C'est ma seule joie de calculer ce qui me reste à vivre, de constater que mes forces s'affaiblissent. Encore un peu de patience... bien peu... dans deux ans, Nadéje, c'est là-haut, dans

le ciel, que votre pensée viendra retrouver la mienne.

J'étais navrée. Mademoiselle contenait à grand-peine son émotion; et lui nous consolait. Sa voix avait pris une inflexion d'extrême douceur, son regard se levait vers le ciel, détaché, résigné.

— Pourquoi pleurer? nous disait-il. Qu'ai-je à regretter ici-bas? Longtemps j'ai rêvé d'évasion. Je voulais tous vous revoir. Et puis, j'ai compris que s'évader était l'impossible. A Nertschinsk, une armée nous garde; vingt fusils armés se braquent sur le fugitif; des molosses le poursuivent, l'atteignent, le déchirent. Sa vie misérable n'est guère à regretter; mais cette tentative d'évasion attire sur les autres captifs de telles souffrances, de telles rigueurs, qu'il vaut mieux rester au poste, rester à son devoir, y mourir.

Il reprit d'un accent qui suppliait:

— Priez bien, Nadéje; puis, dites à la comtesse de Rudzen que je l'aime; à mon commandant que je ne regrette en rien d'avoir tenté de le délivrer, que je recommencerais encore... Dites à ma mère qu'elle aura ma dernière pensée, que la mort fixera, sur mes lèvres, son nom et celui de la Pologne...

Le gar dien nous faisait signe. Les instants accordés par le général Viliéff étaient écoulés.

Alors Serge me dit avec une douceur infinie: — Ma sœur Nadéje... ma pauvre sœur!

Mon cœur se brisait.

— Courage, murmura-t-il encore, courage!

De sa main levée, il indiquait le ciel pour me faire comprendre, sans doute, que sur la vie passe un vent d'orage, que cette tourmente emporte tout; mais qu'au ciel, c'est le bonheur, c'est la paix, c'est la réunion.

Son regard ne me quittait pas. N'étais-je pas l'anneau de la chaîne qui le liait à la famille, à la patrie, au passé? Puis, lorsque Mademoiselle, prenant mon bras, m'eut entraînée presque de force, tout en me soutenant, car je tremblais si fort que je ne pouvais avancer, il tomba à genoux sur le sable, appuya sa tête sur la paroi du mur, et je vis ses épaules soulevées par un sanglot.

Mais pleurer longtemps, on n'en a pas le loisir aux mines. Le fouet du gardien se leva, et une voix âpre et dure commanda rudement:

— Allons, forçat, au travail! Debout!

Alors Serge se releva, réprima son angoisse, et le visage crispé, les lèvres frémissantes, il reprit sa pioche, et, à coups réguliers, la laissa tomber sur le sable.

Nertschinsk, septembre 18...

Et le soir, j'avais encore dans la pensée le regard de Serge, son regard d'adieu où se lisait l'absolu désespoir.

Si jeune, si courageux, si noble, et s'éteindre ainsi, misérablement.

Ma tête était en feu; je rêvais d'évasion; je rêvais de folies impossibles.

— Oh! mademoiselle, m'écriai-je enfin, m'adressant à Olga, ne pourriez-vous le délivrer, l'arracher à cette prison, à cet enfer? Vous êtes bonne, généreuse, et, de cet abîme, les sanglots de ces malheureux doivent monter jusqu'à votre cœur?

Nous étions au balcon d'une des principales maisons de Nertschinsk, une maison tout en bois de sapin comme les autres. Devant nous s'étendait un pays solitaire, composé de terrains vagues. Les premières brises de septembre, indice de l'automne, couraient déjà sur les joncs des marais, et gémissaient sur de petits bois bas et pauvres, qui marquaient, d'une ligne bleuâtre, le lointain horizon. D'un côté, c'était Nertschinsk avec ses isbas à aurent, tant de fois détruites par des incendies; de l'autre, se détachant vigoureusement sur le ciel clair, s'élevaient les palissades du bague, hautes de vingt pieds, et faites d'arbres équarris et appointis du haut. Tout à l'entour de cette palissade, se tenait un cordon de sentinelles armées du fusil, ayant au cou, pendu à une chaînette, un sifflet dont le bruit strident appelait immédiatement à l'aide si l'un des déportés venait à franchir l'enceinte. Par la pensée, je plongeais dans cette cour carrée, au milieu de laquelle est construit le bague. Qué de misère: la

Ce qu'il n'a pas dit, c'est que si, depuis 1877, le nombre des instituteurs congréganistes attachés aux écoles publiques a décliné par le fait de la laïcisation, celui des instituteurs congréganistes attachés aux écoles libres s'est accru dans une proportion à peu près égale.

En tout cas, voici deux chiffres qui me paraissent décisifs :

De 1882 à 1884, les écoles congréganistes publiques ont perdu 94,000 élèves, par suite de la laïcisation bien entendu. Mais, dans la même période, des écoles libres se sont fondées pour remplacer les écoles congréganistes laïcisées, et le nombre des élèves des écoles congréganistes libres s'est accru de 87,000. Dans toute la France, en trois ans, les mesures barbares de la laïcisation n'ont fait gagner que 7,000 élèves aux écoles publiques laïques. Dites donc, après cela, que les familles nous abandonnent !

Non, elles nous sont fidèles, au prix des plus lourds sacrifices ; cette fidélité, que les épreuves n'ont pas ébranlée, que les sacrifices n'ont pas découragée, est le plus grand honneur des écoles congréganistes. Nulle part les élèves ne manquent à ces écoles ; partout, au contraire, l'espace manque pour recevoir les élèves qui demandent à y être admis. (Vive approbation à droite.)

Et tenez, nous fondons de tous côtés des milliers d'écoles libres ; essayez donc de fonder, non plus avec les contributions forcées de l'Etat... (C'est cela ! Très-bien ! à droite)... mais avec vos sacrifices volontaires, comme nous le faisons nous-mêmes ; essayez, dis-je, de fonder, non pas des milliers d'écoles libres antichrétiennes, mais une seule par département.

Les familles n'ont pas confiance en vous et les élèves ne vous viendraient pas. Même les pères qui votent pour vous ne vous confieraient pas leurs enfants. Et voilà comment les familles sont pour vous et sont contre nous ! (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Sur divers points, la discussion n'était guère soutenable. Vous vous êtes réfugiés alors, comme je le prévoyais, derrière l'argument de la neutralité. Vous avez lu à cette tribune le premier article des statuts des frères des écoles chrétiennes ; vous avez dit, avec raison, que les frères ont été institués pour élever chrétiennement les enfants ; vous en avez conclu qu'ils n'avaient plus leur place dans les écoles où la religion n'est plus enseignée.

J'avais d'avance dit, à cet égard, deux choses sur lesquelles vous avez glissé, parce qu'elles détruisaient votre thèse ; je dois donc y revenir.

Et d'abord, admettez-vous, oui ou non, que si l'enseignement religieux ne peut être donné aux heures de classe et dans les salles de l'école, il peut être donné cependant, quand les instituteurs le veulent et quand les familles s'y prêtent, en dehors des heures de classes et hors de la salle d'école ?

M. Jules Ferry l'admettait de la façon la plus explicite et la plus positive. Je fais appel aux souvenirs du Sénat. (Marques d'assentiments à droite et au centre.) Il s'en faisait

casaque grise à carrés jaunes, la tête hideuse, rasée d'un seul côté ; le boulet au pied, une planche pour dormir, une nourriture toujours insuffisante, et les dures paroles : « Va-t-en, chien ! » Et si l'on se redresse, on se rappelant sa dignité d'homme, le fouet s'abat comme sur les reins d'un dogue.

Que d'autres souffrances encore ! Le carcere duro, si l'obéissance n'est pas absolue, passive. La double chaîne qui s'attache des jarrets aux poignets, les reliant entre eux, et rendant toute marche impossible. Les longues semaines, les longs mois où l'on gémit dans des cachots humides, n'ayant d'autre lumière que celle que, durant une seconde, apporte le géôlier en venant jeter la paille. Et le cœur qui s'aigrit. Et la haine qui s'allume. Et les désespoirs farouches devant l'irréparable.

Et Serge vivait dans cet enfer !

Alors m'adressant encore à ma puissante protectrice :

— Oh ! dites-moi, les souffrances de ces malheureux ne vous ont-elles pas profondément remuées ? Songez à Serge, à sa détresse, à ses angoisses. Il a une mère et il ne peut la revoir. Il pleure et personne ne le console. Son cœur est généreux et ses compagnons de captivité l'en raillent. Il est épuisé. Il va mourir.

Mais elle, m'interrompant :

— J'ai tout vu, j'ai tout compris, Nadéje.

(A suivre.)

même un argument afin de faire accepter la laïcité de l'enseignement à laquelle beaucoup de sénateurs répugnaient. L'admettez-vous comme lui ? Vous vous êtes dérobé à cette question qui exigeait pourtant une réponse.

Je la renouvelle. Si vous répondez oui, le religieux pourra alors se conformer à la loi en classe et remplir son devoir de maître chrétien en dehors de la classe. Il n'y a pas d'inconciliabilité entre sa soumission à la loi et le devoir de sa vocation. (Très bien ! à droite.)

Si vous répondez non, il en résultera que vous aurez fait la loi de 1882, non pas, comme on le disait alors, pour affranchir la liberté de l'instituteur qui pouvait n'être pas chrétien et des familles infiniment peu nombreuses qui voulaient faire de leurs enfants des libres penseurs, mais pour empêcher les maîtres chrétiens de donner, même en dehors de la classe, aux enfants des familles chrétiennes, un enseignement religieux. Mais ce serait là un excès de tyrannie que tant que vous n'aurez pas déclaré qu'il est dans vos desseins, je croirais vous calomnier en vous le prêtant. (Approbation à droite.)

Voilà le premier point sur lequel vous n'avez rien répondu. Il y en a un second.

En 1882, M. Jules Ferry prononçait ces paroles que plusieurs d'entre vous ont entendues : « Il n'y a pas en France de religion d'Etat, mais il n'y a pas d'irreligion d'Etat. L'Université est, au point de vue des familles catholiques, le délégué de ces familles. Elle a leur confiance, elle doit s'en montrer digne. Elle doit être et elle doit rester toujours la gardienne du respect des croyances d'autrui, respecter les croyances de chacun. »

Donc, la neutralité à deux faces. La religion ne doit pas être enseignée dans l'école, voilà la première face. L'irreligion ne doit pas se montrer dans l'école, voilà la seconde face. Vous voulez exclure la religion de l'école pour préserver la neutralité au premier point de vue, vous devez alors en exclure les francs-maçons, par exemple, pour préserver cette même neutralité au second point de vue. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Si vous me dites que les religieux sont attachés à des congrégations, je vous répondrai, et vous n'en disconviez pas, que les francs-maçons sont affiliés à une association. Si vous me dites que les religieux prononcent des vœux la main sur l'Evangile, je vous répondrai que les francs-maçons prononcent des serments la main sur des poignards. (Exclamations et rires à gauche. — Approbation à droite.)

M. le ministre. — Je n'en sais rien.

M. Edouard Millaud. — Il n'y a pas de poignards, vous vous trompez.

Un sénateur à gauche. — Est-ce que vous êtes franc-maçon pour savoir cela ?

M. Chesnelong. — Je ne suis pas franc-maçon, grâce à Dieu ; mais j'ai des renseignements qui me permettent de savoir un peu ce qui se passe dans les loges maçonniques.

Si vous me dites que pour les religieux les enseignements de l'Eglise catholique sont leur foi, je vous réponds que pour les francs-maçons les principes de la secte sont leur seule loi. (Très-bien ! à droite.)

Si vous me dites enfin que les religieux sont engagés envers le christianisme, je vous réponds que le grand architecte de l'Univers est aujourd'hui répudié par la franc-maçonnerie, et ses adeptes nous ont fait savoir qu'elle est en train d'accomplir une évolution suprême vers l'athéisme. (Sourires à droite.) Vous n'excluez pas les francs-maçons, vous ne devez pas exclure les religieux. Comme je le disais dans mon dernier discours, si l'argument de la neutralité ne s'applique pas à tous, il ne vaut rien contre personne.

Où bien, comme M. Jules Ferry s'y était formellement et solennellement engagé, votre neutralité est impartiale ; alors ne faites pas une catégorie de suspects ; ou bien, votre neutralité n'est qu'un masque, elle n'est qu'un vain mot, ou plutôt une fausse enseigne pour permettre à l'irreligion de s'introduire dans les écoles. Ayez alors la franchise de le dire pour que le pays le sache et voie clairement que vous voulez le conduire à l'apostasie de sa foi. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Et l'argument des deux supérieurs ! M. Paul Bert l'avait inventé ; M. le rapporteur se l'est approprié ; M. le ministre l'a pris ensuite à son compte. Il faut bien que j'y revienne. Je croyais l'avoir réfuté d'avance ; j'avais dit, et c'est l'évidence même, que le

religieux, en tant que religieux, ne relève pas de l'Etat, et que l'Etat n'a, par conséquent, aucune prise sur lui. J'avais ajouté qu'en tant qu'instituteur public, il est sous l'autorité de ses chefs universitaires, mais qu'il reconnaît cette autorité et qu'il en exécute scrupuleusement les instructions. J'en avais conclu que, sur le premier terrain, il n'y a pas de conflit possible, et que sur le second terrain il ne peut pas y en avoir davantage et qu'il n'y en a point.

Qu'a répondu M. le ministre ? Avant moi, à la Chambre des députés, l'éloquent M. Freppel... pardon, l'éloquent M^r Freppel... (Sourires à gauche.) Excusez-moi d'avoir un instant oublié ma langue pour parler celle qui n'est pas la mienne ; je me suis hâté de revenir à la mienne, parce que c'est la seule qui réponde à mon respect, — je disais donc que M^r Freppel, à la Chambre des députés, avait présenté les mêmes considérations que moi, avec une autorité qui ne saurait m'appartenir. Et il avait ajouté que si l'Etat demandait aux congréganistes des choses contraires à leur conscience, la question prendrait un autre aspect.

M. le ministre de l'instruction publique a rappelé cette réserve de l'éloquent évêque, et il a signalé là une sorte de porte de sortie par laquelle les congréganistes essaieraient toujours de se soustraire à l'autorité de l'Etat.

Qu'est-ce à dire ? Oui, sans doute, si vous empiez sur la conscience des congréganistes, ils se retireront plutôt que de manquer à leur foi ! (Interruptions à gauche.)

Cela vous étonne. Est-ce que les maîtres laïques n'ont pas aussi leur conscience à laquelle ils doivent obéir ? Est-ce qu'en pareille circonstance ils n'auraient pas le même devoir ? Est-ce que le même sacrifice ne leur serait pas imposé par le même on-neur ?

Donc, tant que les prescriptions de l'Etat restent dans son droit et ne sortent pas du domaine où son autorité peut légitimement s'exercer, les congrégations s'y conforment au moins autant, et peut-être plus scrupuleusement que les maîtres laïques. Si au contraire ces prescriptions devenaient attentatoires à la conscience, j'aime à croire, pour l'honneur des maîtres laïques, qu'ils ne s'y soumettraient pas plus que les maîtres congréganistes. Je vous demande, après cela, à quoi se réduit et ce que vaut l'argument des deux supérieurs ? (Applaudissements à droite.)

Nous voici au grand cheval de bataille ; c'est surtout ici que l'honorable rapporteur et l'honorable ministre ont concentré toutes leurs forces. Ils se sont efforcés d'établir que l'enseignement des congréganistes menace la société moderne.

L'honorable M. Ferrouillat a commencé par poser une distinction qui m'a paru à la fois bien dangereuse et bien subtile et que j'avoue même n'avoir pas, pour ma part, bien comprise, entre le Dieu des congréganistes et le Dieu des philosophes, entre le Dieu de la raison et le Dieu de la révélation.

Je ne connais, quant à moi, qu'un Dieu, et c'est devant lui seul que je m'incline ; c'est le Dieu des chrétiens, le Dieu vivant et personnel, créateur et maître absolu de toutes choses, comme le dit le catéchisme.

Après cette distinction qui me donne beaucoup à penser et surtout beaucoup à craindre pour l'enseignement moral des écoles publiques où le Dieu de M. le rapporteur pourra prendre la place du Dieu que les chrétiens adorent, l'honorable M. Ferrouillat a ajouté qu'il rend sans doute hommage à la modération de la dernière encyclique pontificale, mais que le fond est toujours le même, et qu'il y a là une doctrine dont la société moderne ne saurait s'accommoder.

Je ne discuterai pas les doctrines si paisiblement exposées dans la magnifique encyclique dont a parlé M. le rapporteur. Les questions théologiques n'ont pas leur place à cette tribune.

La doctrine de l'encyclique, comme le disait tout-à-l'heure mon éminent et éloquent ami M. Buffet, est la doctrine, non seulement des religieux, mais encore de tous les catholiques. Ce qu'elle affirme, nous le croyons ; ce qu'elle condamne, nous le repoussons ; ce qu'elle admet, nous l'acceptons.

Mais y a-t-il quelqu'un qui, ayant lu l'encyclique, puisse dire que c'est là un document de guerre ?

N'est-ce pas plutôt l'appel le plus pres-

sant, le plus généreux à la pacification des esprits et des cœurs ?

A côté de la fermeté dans l'affirmation des droits de la vérité, quel large esprit de conciliation dans ces pages où une si haute autorité s'allie, avec tant de majesté, à une si noble mansuétude ! L'encyclique affirme les principes qui sont la condition de vie nécessaire à toute société ; mais elle ne repousse pas ce qu'il y a de légitime dans les aspirations de la société moderne. Elle parle même de quelques-unes d'entre elles avec sympathie. Et si vous étiez bien inspirés, en entretenant ce que la sympathie a de précieux, vous ne vous plaindriez pas des principes que l'encyclique rappelle, car, pour la société moderne, comme pour toutes les sociétés, ces principes sont une garantie de sécurité et de paix sociale. Ils ne sont ni une menace pour les vraies libertés, ni un obstacle pour les véritables progrès.

Voilà ma réponse à l'honorable M. Ferrouillat. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

(La fin à demain.)

PERSÉCUTION RELIGIEUSE.

Le ministre des cultes est infatigable. Il vient de supprimer les indemnités allouées à :

- 29 vicariats du diocèse de Beauvais ;
- 9 vicariats du diocèse de Carcassonne ;
- 52 vicariats du diocèse de Limoges ;
- 39 vicariats du diocèse d'Orléans ;
- 26 vicariats du diocèse de Périgueux ;
- 36 vicariats du diocèse de Toulouse ;
- 10 vicariats du diocèse de Toulouze ;
- 44 vicariats du diocèse d'Avignon.

Tout naturellement M. Goblet n'a point l'intention de persécuter le catholicisme ; il se contente de couper les vivres au clergé. Mais ces demi-mesures ne satisfont point nos radicaux. Ne serait-il pas plus simple, disent-ils, de supprimer le budget affecté aux cultes ? Que l'*Intransigeant* prenne patience ; du train où vont les choses, cela sera bientôt fait.

L'ÉMEUTE SOCIALISTE A LONDRES.

Londres, 40 février.

Hier, à midi, l'aspect de Trafalgar-Square faisait craindre que la populace ne se livrât à de nouveaux excès.

Plusieurs centaines d'hommes et de jeunes gens étaient groupés autour du piedestal de la statue de l'amiral Napier, et leur nombre augmentait à chaque instant.

Les dégâts commis par la foule des manifestants ont été énormes dans Trafalgar-Square et les rues adjacentes.

Les émeutiers ont brisé les vitres de presque toutes les maisons et magasins, se servant des objets volés dans les magasins, tels que broches, bouteilles, boîtes, boîtes, etc., pour briser les vitres des maisons voisines.

Les orfèvres et les bijoutiers ont particulièrement souffert. Quelques-uns, il est vrai, ont réussi à sauver leurs marchandises en menaçant les pillards du revolver, mais les autres ont perdu une grande quantité de montres et d'autres objets de valeur.

Tous les journaux expriment leur indignation au sujet des faits qui se sont produits avant-hier, et demandent que de rigoureuses mesures soient prises pour empêcher le retour de scènes semblables.

Les quatre chefs socialistes Burns, Champion, Hyndman et Williams, qui assistèrent avant-hier à la manifestation de Trafalgar-Square, et qui excitèrent la foule à parcourir les rues et à commettre les excès signalés, ont demandé une entrevue à M. Chamberlain pour l'entretenir de la situation grave des ouvriers sans travail et lui communiquer les résolutions adoptées.

M. Chamberlain a refusé de les recevoir en déclarant qu'il ne les reconnaît pas comme les représentants des ouvriers sans travail.

M. Chamberlain a ajouté toutefois qu'il était prêt à recevoir et à examiner une communication écrite.

Les dégâts commis par la foule pendant l'émeute, sont évalués à cinquante mille livres sterling (4,250,000 francs).

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 février.

La Bourse pensait que Londres aurait pris en présence des manifestations de la populace, n'en est rien. Les Consolidés anglais se tiennent à 100 9/16.

Nos rentes sont fermes : le 3/0/0 à 81.60, l'annuitable à 83.10, le 4 1/2/0/0 à 109.32. Le Crédit Foncier se tient bien. Les obligations ont des achats très-suivis. La Société Générale est ferme. Le bilan publié aujourd'hui au Journal officiel accuse dans les comptes de dépôt une augmentation de près de 10 millions. Pas de changement pour la Banque d'Escompte. La Société des Dépôts et Comptes Courants reste à 597.50. La hausse du Panama n'étonne pas les habitués de la Bourse. Il s'agit d'enlever le versement. On cote 517.50 sur le Crédit Lyonnais sans affaires. Les actions de Chemins de fer sont au cours d'hier avec de bonnes tendances.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LE DÉPART DES DEUX RÉGIMENTS DE CAVALERIE EN GARNISON A TOURS.

Voici, d'après la *Petite France*, la date du départ de ces deux régiments :

Le 2^e chasseurs partira de Tours le 15 février pour arriver à Pontivy le 2 mars. Le 3^e dragons quittera Tours le 24 février ; il arrivera à Nantes, le 5 mars. Le 25^e dragons, qui remplace, à Tours, le 3^e dragons, arrivera le 24 février ; il partira de Nantes le 15 février.

Nous ne connaissons pas encore la date d'arrivée du 7^e hussards qui remplace le 2^e chasseurs.

Depuis quelques jours, le 2^e chasseurs et le 3^e dragons entraînent leurs chevaux en effectuant de longues promenades militaires dans nos environs.

DÉPART DE NANTES DU 25^e RÉGIMENT DE DRAGONS.

De son côté, l'*Espérance du Peuple*, de Nantes, nous donne les renseignements suivants :

Le 25^e régiment de dragons partira de Nantes pour Tours lundi prochain, 15 février, en deux détachements.

Le premier détachement, composé de l'état-major et des 4^e et 2^e escadrons, passera à Vallet, le 15 février ; à Beaupreau, le 16 ; à Chemillé, le 17 (séjour) ; à Vihiers, le 19 (vendredi) ; à Doué, le 20 (samedi) ; à SAUMUR, le 21 (dimanche), — séjour ; à Langeais, le 23. Arrivée à Tours le 24.

Le second détachement, composé des 3^e, 4^e et 5^e escadrons, passera à Clisson le 15 février ; à Cholet, le 16 ; à Bressuire, le 17 (séjour) ; à Thouars, le 19 ; à Loudun, le 20 ; à Chinon, le 21 (séjour) ; à Azay-le-Rideau, le 23. Arrivée à Tours le 24.

Le 3^e dragons partira de Tours pour Nantes le 24 février, en deux détachements : Le premier s'arrêtera à SAUMUR et à Beaupreau ; Le second, à Loudun et à Cholet.

Les aveux de Patachon.

Tudieu, quelle tartine ! Trois grandes colonnes ! PATACHON, de son petit nom Nicolas, se dédommage de son long silence, et les lecteurs de l'*Echo* vont être contents.

Nous aussi, car, en croyant attaquer les tramways, il les préconise, comme en cette phrase : « La rapidité et l'ampleur des communications d'un point à un autre sont choses désirables, et c'est enfoncer une porte ouverte que de répéter cela sur tous les tons. »

Et plus loin : « Quand il s'agit de réaliser ce progrès. »

Seulement notre contradicteur apporte le correctif, qu'il ne faudrait ni exploitation, ni oppression, et il fait consister ces deux vices en ce que il y a forcément des actionnaires dans une exploitation, en même temps qu'il y a oppression, en « volant la route au public, quand le terrain » était réservé aux piétons et aux voitures, » et qu'il est indispensable aux communications à pied, à cheval, ou en voiture. »

Ce qui revient à dire qu'il ne faudrait jamais établir de tramways sur les routes, dans la crainte des carambolages, ajoute-t-il, et il existe partout des tramways, dans la ville même du Mans, notre voisine.

Or, si des chemins de fer à voie étroite sont concédés (et on en compte 57 à cette heure), c'est, d'une part, parce que les pays ne sont point favorisés de grands chemins de fer, et que l'on veut tout justement être utile aux petits voyageurs, aux déshérités de la fortune, qui ne vont qu'à pied ou en pauvres charrettes. Et, comme ceux-ci sont au nombre de 40,000 quand on compte 100 favorisés, il en résulte que le gouvernement prend l'intérêt général quand il concède un chemin à voie étroite.

Pour éviter les carambolages dont on menace, il suffira d'user des tramways, et c'est bien ce que feront et ce que se proposent de faire les voyageurs ; il suffit d'entendre leurs conversations.

Le tramway de Fontevault est déjà construit jusqu'à Souzay ; et il atteindra bientôt Montsoreau. « Ah ! tant mieux, voilà la réponse. Il ne chômeira ni de voyageurs ni de marchandises. » Et l'on se promet bien la visite charmante des coteaux ou de Candes, du vieux Montsoreau ou de Fontevault rappelé à la vie.

Notre contradicteur n'en persiste pas moins à soutenir que les marchands de la route seront tous ruinés, au profit des têtes de ligne. Halte-là ! Tout pays ne sera jamais ruiné par la quantité des voyageurs, et les tramways les multiplieront de façon considérable. Plus il y a de voyageurs, plus il y aura d'acheteurs ; c'est un raisonnement de toute évidence.

A propos de la concession des tramways saumurois, Patachon tombe à bras raccourcis sur le gouvernement qui... que... ce pelé, ce galeux...

Terrain politique sur lequel je ne me laisserai point entraîner, surtout dans l'*Echo*, dont je respecte l'impartialité et la complaisance.

J'aime mieux terminer en rendant justice

à mon adversaire, et en citant encore de lui ces paroles : « Nous ne nous plairons nullement, pour notre part, en tant que lésé » par les tramways. Par leurs débuts, encore plus par leurs projets ultérieurs, ils nous apportent commodité et plus-value. » Commodité et plus-value, on ne saurait mieux dire.

PAUL PROUTEAU (de Saumur).

CARROUSEL DU CHAMP-DE-MARS.

Nous avons annoncé, d'après la *France militaire*, qu'un grand carrousel doit avoir lieu à Paris, les 2 et 4 mars prochain.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Gazette de France* :

« Le ministre de la guerre vient de donner des ordres au général de Gressot, commandant la 1^{re} division de cavalerie, pour faire commencer immédiatement les répétitions du carrousel militaire qui doit avoir lieu dans le courant de mai, à l'occasion des fêtes de charité organisées par la Ville de Paris. »

« Nous pouvons, dès aujourd'hui, donner quelques renseignements sur cette solennité hippique qui aura lieu au Champ-de-Mars. »

« La haute direction en est confiée au colonel Rotwiller, du 16^e régiment de dragons. »

« Il y aura deux carrousels, l'un militaire, composé de quatre escadrons fournis par les 7^e et 10^e cuirassiers, 14^e et 15^e dragons. »

« Les chevaux seront classés par robes et choisis parmi les mieux unis. Dans la journée de mardi, les officiers devant commander les escadrons et les pelotons ont été désignés par les chefs de corps, ainsi que les chevaux. »

« Le carrousel civil, qui comprendra des figures de manège, des courses de têtes, de javalots et de bagues, sera exécuté par les maîtres et sous-maîtres de l'Ecole d'application de Saumur et par ceux de la section de cavalerie de Saint-Cyr ; les quadrilles seront complétés par des officiers-élèves. »

« La fête se terminera par une fantasia arabe exécutée par un escadron de spahis qui a déjà reçu l'ordre de s'embarquer pour la France. Il sera caserné dans les bâtiments militaires qui avoisinent le Champ-de-Mars. »

« Tout fait présager le plus grand succès à cette fête sans précédent dans les fastes de la ville de Paris ; et selon l'expression du ministre de la guerre, l'armée, en cette circonstance, aura bien mérité de la population ouvrière de la capitale. »

« Les répétitions commenceront la semaine prochaine au Champ-de-Mars, où la foule ne manquera pas de se porter pour assister à des exercices où notre cavalerie, officiers et soldats, excelle. »

« Le programme, qui sera vendu au profit de l'œuvre de charité, est exécuté par un officier ayant une grande réputation de dessinateur. »

Lundi, dit le *Courrier de la Vienne*, ont eu lieu, en l'église de Cissé, canton de Neuville, les obsèques d'une charmante jeune fille de

cette commune, décédée après quelques jours seulement de maladie.

L'inhumation avait lieu au même jour et à l'heure qui avaient été primitivement fixés pour la célébration de son mariage.

On se proposait un jour de plaisir et l'on a eu une journée de deuil.

La plus grande partie des habitants du bourg et des villages de la commune assistaient aux obsèques, voulant ainsi, dans cette douloureuse circonstance, donner une marque de sympathie aux infortunés parents adoptifs de la défunte qui l'ont élevée comme leur propre enfant.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche 14 février, à 1 h. 1/2, salle du Cirque, Grand Concert extraordinaire avec les concours de M^{lle} RICHARD, de l'Opéra ; M^{me} L. KETTEN, mezzo-soprano, de Genève ; M. LÉOPOLD KETTEN, ténor, professeur supérieur de chant au Conservatoire de Genève ; M. NEVEU, basse au Grand-Théâtre d'Angers ; les CHOEURS du Grand-Théâtre ; la SOCIÉTÉ SAINT-CECILE ; les ENFANTS de l'Ecole primaire supérieure.

Chœurs et orchestre : 150 exécutants.

ENDYMION, poème mythologique en 3 parties, de Louis Gallet, musique d'ALBERT CAHEN.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

On achèterait COMPTANT charge de COMMISSAIRE-PRISEUR GREFFE CIVIL ou de COMMERCE

A CÉDER :
Etude de Notaire (Nord), produit 45.000 fr.
Cabinet d'Affaires (Paris), produit 60.000 fr.
S. AM. BAUDOIRE, 50, r. de Rambuteau, PARIS.

DONNEZ DU FER à votre enfant, — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel fer donner à mon enfant ? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Indépendance du cœur

Sur la carte de France, Hardoin trouvait encore une sorte de troisième patrie : après la bataille de Coulmiers, où il avait reçu la blessure qui lui coûta le bras droit, il avait été envoyé en convalescence aux Sables-d'Olonne. Un coupé-lit l'avait porté là, languissant, affaibli par d'énormes pertes de sang. Arrivé dans ce grand village de nos côtes, il y avait trouvé la variole, qui faisait alors en Vendée plus de victimes que la mitraille. L'hospice et cinq ambulances étaient encombrés de malades. Cependant la saison nouvelle et un admirable climat purgèrent les Sables des miasmes issus de la guerre ; et installé dans une maison bourgeoise où il se sentait en famille, chez de braves gens vivant dans une honnête aisance, Philippe connut les soins, les touchantes attentions du cœur. Il finit par se rétablir.

Ses hôtes étaient un ancien capitaine au long cours, appelé par tout le monde le père Collineau ; sa femme, Vendéenne pieuse et dévouée, et une jeune fille de l'âge d'Esther, qui avait un type charmant, le type basque, perpétué à travers les âges,

dans quelques familles de ce pays. Le soleil a dispensé du hâle ces figures d'un blanc d'ivoire, et les roses de leurs joues semblent des roses du Bengale, quoique leurs chevelures méridionales soient d'un noir d'encre. Pauline Collineau avait commencé par trembler de peur, à l'aspect du commandant Hardoin, qui n'avait pas l'air commode ; mais, le voyant si souffreteux, elle s'était ravisée par bon cœur, et, à l'exemple de ses parents, elle avait fait sa grande affaire de soulager et de guérir un militaire français qui, sans être Vendéen, était un héros !

Donc, au bout de trois mois, le commandant avait repris la vie et la couleur. Il songea au départ pour Bourg. Il cacha dans les tiroirs quelques petits souvenirs de prix à l'adresse de M^{me} Collineau et de Pauline ; car il ne pouvait payer des sentiments comme on paie un écolier vulgaire. Puis il voulut embrasser ses hôtes ; mais il n'avait qu'un bras.

— C'est le bon, puisqu'il est du côté du cœur, dit la vaillante Pauline, en lui ouvrant les siens par un élan filial.

L'invalides songea à Esther, dans la douceur de cette étreinte, et il se sentit pleurer ; mais le sourcil froncé fit son office, et les larmes qu'Hardoin allait répandre ne coulèrent qu'à l'intérieur.

En se rappelant ces épisodes de la Vendée, le commandant, assis devant sa table et courbé sur sa carte de France, enfonça profondément une épingle

à l'endroit des Sables-d'Olonne. Puis il prit un compas, pour mesurer en kilomètres la distance des Sables à Bourg, où il allait se rendre.

Ce compte fait, sans oublier les changements inévitables de direction et de voitures, il sourit une dernière fois à la pensée de vivre en Vendée, avec Esther, à peu de frais, en face de visages amis, et de donner à Esther la bonne et jolie Pauline pour compagnie. Ayant terminé ses affaires, il boucla sa malle et partit pour le département de l'Ain.

Esther avait été avertie, par une lettre de son père, de la prochaine arrivée de ce dernier. Elle ne marqua d'autre joie bien vive que celle de ne plus être en pension ; mais elle ignorait la direction que le commandant allait prendre, et, quand elle sut qu'il était question de la Vendée, elle ne parut pas touchée du bonheur de vivre dans la maison paternelle. Elle sembla même regretter alors les institutrices et les amies qu'elle quittait, quoique pas une jusque-là n'eût semblé lui être particulièrement chère. Hardoin imagina alors que sa fille cachait quelque prédilection d'un aveu difficile, et qu'en abandonnant Bourg, elle y laissait déjà son cœur.

L'homme tout d'une pièce la mit généreusement, mais catégoriquement, en demeure de s'expliquer là-dessus ; mais les boulets s'amortissent contre les matelas, et Esther, avec un doux entêtement, garda son secret et demeura muette. A compter de ce moment, il ne fut plus question que du départ

Des amies qu'Esther laissait à la pension, une seule déplot à Hardoin, peut-être seulement à cause de la façon gauchement disgracieuse avec laquelle elle accueillit le commandant, quand il la remercia, comme les autres, de l'affection témoignée à Esther durant tant d'années.

— Qui est cette petite chouette ? demanda le militaire à sa fille, avec une nuance d'humeur.

— C'est Félicité ! répliqua la jeune fille, sans entrer dans plus d'explications.

De Bourg aux Sables-d'Olonne il y a loin. On était en septembre, la saison par excellence des voyages au beau pays de France. Le commandant s'était promis, de cette promenade, un enchantement perpétuel, dû surtout à la présence de l'enfant aimé. Esther prit quelque plaisir à ce défilé du Rhône et de la Loire, de Grenoble, de Tours et de Nantes : elle n'avait jamais été à pareille fête. Ne demandant qu'à croire à la tendresse de sa fille, l'invalides prenait volontiers pour lui-même les éclairs illuminant par instant ses yeux bleus.

(A suivre.) HONORÉ DE BOURZELS.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 11 février

Pour la dernière représentation de
M^{me} VAILLANT-COUTURIER

L'ÉTOILE DU NORD, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Meyerbeer.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le Jeudi 25 février 1886, à deux heures.

Par le ministère dudit M^e PINAULT, notaire,

A SAINT-FLORENT, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Près Saumur (M.-et-L.),

En 4 lots, avec faculté de réunion,

DU FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

Des Vins Mousseux

Exploité à Saint-Florent, par la Société MOREAU et DE NEUVILLE;

Comprenant :

1^{er} Lot. — Les caves en roc, cellier, cour et hangars.

Mise à prix..... 56.865 fr. 60

2^e Lot. — Une maison de maître avec dépendances.

Mise à prix..... 15.134 fr. 40

3^e Lot. — La clientèle, les marques, le matériel et les marchandises.

Mise à prix..... 185.805 fr. 89

4^e Lot. — Diverses créances commerciales dues à ladite société, d'un recouvrement difficile, s'élevant à 22.646 fr. 20 environ.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser à M. BONNEAU, à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (78)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à la Doublarderie, commune de Villebriant,

Louée au sieur PAULIN, — avec les servitudes et jardin en dépendant, d'une superficie d'environ 70 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (75)

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Étude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 21 Février 1886, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes, commis à cet effet,

LES

IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} Evalet, née Tortu.

1. — Maison, cour, jardin et terre, à la Suze, d'une contenance superficielle de 15 ares 16 centiares.

Mise à prix..... 1.700 fr.

2. — 12 ares 14 de terre, à la Suze, joignant au nord veuve Besnard.

Mise à prix..... 600 »

3. — 6 ares 29 de pré, à la Suze, joignant au couchant veuve Besnard, au nord la rue.

Mise à prix..... 300 »

4. — 3 ares 78 de vigne, dans les Varennes.

Mise à prix..... 100 »

5. — 8 ares 78 de pré, à la Suze, joignant au levant Coulon-Hardouin, au midi et au couchant des chemins.

Mise à prix..... 380 »

6. — 17 ares 50 de terre, dans les Courants, joignant au nord Bœaflis.

Mise à prix..... 950 »

7. — 8 ares 94 de terre, aux Ruisseaux.

Mise à prix..... 350 »

8. — 18 ares 01 de terre, aux Moulins-Carrés.

Mise à prix..... 700 »

9. — 27 ares 45 de vigne, aux Sables, lieu dit la Butte-à-Naudin.

Mise à prix..... 250 »

10. — 61 ares 83 de terre, aux Pallueaux.

Mise à prix..... 870 »

11. — Et 7 ares 01 de terre, dans les Courants, joignant au midi Coulon-Hardouin.

Mise à prix..... 300 »

Total des mises à prix... 6.500 fr.

Pour tous autres renseignements, voir les placards affichés.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS

de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

COMMUNE DE VARENNES-SOUS-MONTSOREAU

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 14 février 1886, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Varennes,

153 PEUPLIERS

Dits BOUILLARDS,

APPARTENANT A LADITE COMMUNE,

Plantés sur les deux côtés du chemin de grande communication numéro 35, depuis l'entrée sud du bourg de Varennes jusqu'à la route nationale numéro 152.

Ces arbres seront vendus en 3 lots.

Pour la composition des lots et les mises à prix, voir les placards affichés.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Pontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chénefs, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

Offres et Demandes

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIeux, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.

S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

LIVRE-BARÈMES G^r. 1^o Toutes opérations faites; 2^o Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3^o Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. Prix: 2 f. 50. S'adresser, à Saumur, à MM. ROUIN (rue Cendrière), BROU (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUT (mairie) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

A VENDRE

BEAU

Plant de Peupliers Suisses

10,000 environ,

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M^{me} veuve BRESSIERE, au Préperreau, commune d'Alloues.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, inclinations des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence. CÉLESTINS — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM Frères, D^rs, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1886

Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.
3 %	81 65	81 55	Est	803 75	803 75	Obligations.			Gaz parisien	517 50	518 50
3 % amortissable	84 25	84 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1365	1268 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	522	Est	383	385
3 % (nouveau)			Midi	1162 50	1162 25	— 1865, 4 %	525	525	Midi	385	386
4 1/2 %	107 10	107 10	Nord	1552 50	1555	— 1869, 3 %	406 50	407	Nord	394	393
4 1/2 % (nouveau)	109 10	109 3/4	Orléans	1360	1362 50	— 1871, 3 %	397 50	397 50	Orléans	387 25	388
Obligations du Trésor	514	510	Ouest	872 50	878 50	— 1875, 4 %	519 50	519	Ouest	385	385 1/2
Banque de France	4460	4422 50	Compagnie parisienne du Gaz	1526 25	1530	— 1876, 4 %	521 50	519 75	Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	384 75
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	3165	2161 25	Bons de liquid. Ville de Paris	530	534	Paris-Bourbonnais	387 50	385 1/2
Comptoir d'escompte	987 50	996	C. gén. Transatlantique	481 25	481 25	Obligat. communales 1879	463 75	463 25	Canal de Suez	588 75	585
Crédit Lyonnais	517 50	517 50	Russe 5 0/0 1870	99	98 75	Obligat. foncières 1879 3 %	457	457			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1330				Obligat. foncières 1883 3 %	373	373 50			
Crédit mobilier	215	213 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans	LIGNE DE L'ÉTAT																					
	SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.																						
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.																						
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)																						
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.																						
1 — 35 — soir.																						
3 — 32 — express.																						
7 — 15 — omnibus.																						
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.																						
8 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.																						
8 — 21 — omnibus.																						
9 — 37 — express.																						
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.																						
4 — 44 —																						
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)																						
10 — 24 — express-poste.																						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.